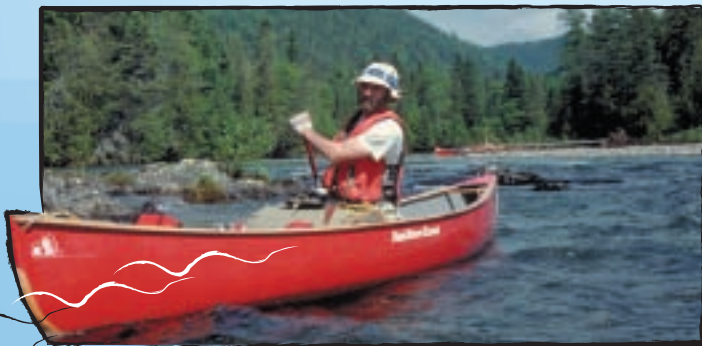


**GUIDE POUR
L'ANALYSE
DE L'ACCESSIBILITÉ
AU LOISIR**



**L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR MESURÉE PAR
LA LORGNETTE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR**

L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR MESURÉE PAR LA LORNETTE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

Ce document est le résultat de travaux réalisés par le

**CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE (CÉRIS)
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

C. P. 1250, succursale Hull

Gatineau, Québec J8X 3X7

Tél. : 819 595-3900 poste 2291

Télé. : 819 595.22.27

Courriel : ceris@uqo.ca

Site Internet : <http://w3.uqo.ca/ceris>

L'édition du document est rendue possible grâce au

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin, C. P. 1000, Succ. M

Montréal, Québec H1V 3R2

Tél. : 514 252-3132

Télé. : 514 252.30.24

Courriel : infocql@loisirquebec.com

Site Internet : www.loisirquebec.com

avec la collaboration de

**L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS
EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS)**

dans le cadre du Chantier d'activités partenariales Loisir et tourisme social

Université du Québec à Montréal

grâce à la contribution financière :

**Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

ISBN : 2-922551-66-0 (2^e édition, octobre 2007)

ISBN : 978-2-89251-315-8 (1^{re} édition, mars 2007)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, octobre 2007

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, octobre 2007





PRÉAMBULE

« Faire du citoyen le centre et la priorité d'une politique du loisir, c'est tirer les conséquences les plus évidentes de nos propos sur la nature même de l'expérience du loisir. »

(Gouvernement du Québec, 1979 : 32)

Depuis l'adoption de la première politique du loisir au Québec en 1979, la personne est au cœur des préoccupations des décideurs et des gestionnaires de service du loisir public. Cette préoccupation nous force à nous questionner sur la valeur réelle de l'accessibilité pour tous les membres de nos communautés. Rendre accessible le loisir suppose donc, entre autres :

- la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- la capacité de comprendre et de pratiquer;
- la qualité de la mise en relation et de l'échange.

L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer,

d'échanger de façon équivalente mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Cette dernière stipule clairement à l'article 8, aux points 4 et 6, que les actions liées à la prévention de la pauvreté et à l'exclusion sociale doivent « favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports » en plus de « soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté. »¹

¹ Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., c.L-7, article 8

AVANT-PROPOS



Le projet de grille d'analyse de l'accessibilité au loisir, lequel a servi d'outil de travail lors du Forum québécois du loisir 2005, constitue le cadre de référence pour l'analyse de l'accessibilité au loisir. Les participants ont été invités à se l'approprier et à proposer des ajouts et des modifications, même après l'événement.

Il fut élaboré au sein du chantier d'activités partenariales en loisir et tourisme social de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), sous la responsabilité de Louis Jolin, professeur au département d'études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), avec la collaboration, à la recherche et à la rédaction, de Mehdi Driss, étudiant à la maîtrise en gestion et planification du tourisme et de Marie-Ève Lépine, agente de recherche à l'École des Sciences de la gestion de l'UQÀM, ainsi que des membres du comité d'orientation du Forum 2005.

Le comité d'orientation, sous la coordination de Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement au Conseil québécois du loisir, était composé de professeurs et de professionnels du loisir : Jean-Luc Bessette, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Lynda Binhas, Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC); Daniel Caron, directeur général du Conseil québécois du loisir; Mario Chamberland, Loisir et Sport Montérégie; Dany Gilbert, ministère de la Culture et des Communications; Louis Jean, Association des camps du Québec; Steeve Martel, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Jocelyn Morier, Cégep du Vieux Montréal, Pierre Morin, consultant, milieu municipal; Michel Nolin, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières.

Les données statistiques et factuelles, telles les tendances qui y sont énoncées, ne sont présentées qu'à titre d'exemples pour concrétiser l'un ou l'autre des paramètres de la grille. Elles n'ont pas prétention à l'exhaustivité. Une mise à jour des données a été effectuée au début de l'été 2007. Par ailleurs, comme les indicateurs de réalisation et les questions posées constituent uniquement des pistes de réflexions, nous encourageons les utilisateurs à les enrichir en fonction de leur contexte.



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
1. INTRODUCTION	4
2. PARTIR DES ACQUIS	6
3. LE LIEN AVEC LES RECHERCHES SUR L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR EN SUIVI AU FORUM QUÉBÉCOIS DU LOISIR	7
4. LE POUVOIR D'ATTRACTION DE L'ACTION SOCIO-COMMUNAUTAIRE EN CCL ET LA PROPOSITION D'UN NOUVEAU VECTEUR	16
5. EN CONCLUSION : C'EST DANS LEUR FAÇON DE VIVRE LA PROXIMITÉ DE LA POPULATION QUE S'EXPLIQUE LE MIEUX L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR DANS LES CCL	20
RÉFÉRENCES	23



1. INTRODUCTION



L'accessibilité au loisir est un thème qui rejoint autant les gouvernements à l'échelle locale et nationale. Tous les énoncés de politiques associées au loisir mentionnent la nécessaire accessibilité au loisir. Le Forum québécois du loisir y a consacré une plénière en 2005 et plusieurs municipalités en discutent régulièrement. Dans le cadre des activités du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), Lucie Fréchette en a fait un objet de recherche en collaboration avec la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL).

Nous avons choisi de scruter l'accessibilité au loisir à partir de l'expérience des centres communautaires de loisirs (CCL). L'étude avait pour objectif d'identifier les mesures prises par les CCL pour favoriser l'accès au loisir chez les populations en situation de précarité. Dans la foulée du Forum québécois du loisir de 2005 et des travaux de Louis Jolin en collaboration avec Sonia Vaillancourt, notre projet a cherché à mieux comprendre les facteurs qui contribuent à l'accessibilité au loisir par des mesures financières, des mesures participatives ou des mesures organisationnelles.

Dans le cadre des activités de l'ARUC en économie sociale de l'UQAM, le Conseil québécois du loisir véhicule une notion large de l'accessibilité au loisir. Celle-ci renvoie à la possibilité d'accéder physiquement à une activité de loisir en un lieu et avec des équipements appropriés, à la capacité de comprendre et de pratiquer le loisir dans un cadre relationnel agréable. L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances faisant que le loisir est possible pour les gens de toutes conditions sociales ou économiques.

Nos travaux, sans s'inscrire au sein des travaux de Jolin et Vaillancourt, ont toutefois cherché à établir des liens utiles avec ces derniers et, à leur suggestion, ont utilisé la grille d'analyse d'accessibilité qu'ils ont développée et continuent de raffiner depuis quelques années.

Les travaux menés par Fréchette (2000) et par Bellemare, Briand et Fréchette (2003) depuis quelques années ont analysé le loisir communautaire en CCL selon divers angles. La question de l'accessibilité au loisir bien qu'évoquée dans ces travaux méritait une analyse plus soutenue en





raison de l'actualité de la question au sein des organisations de loisir¹. Le travail effectué en ce sens a mis à contribution principalement Lucie Fréchette de l'UQO, Pierre Vigeant et Carole Pelletier de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) et Ginette D'Auray professionnelle de recherche au CÉRIS de l'UQO. Le travail s'est concentré sur une cueillette de données à partir de la documentation disponible à la FQCCL, de la littérature de recherche sur les CCL, des échanges en équipe de recherche. Les résultats des travaux ont été discutés à quelques reprises en cours de recherche à la direction de la FQCCL.

NOTE SUR LES AUTEURS :

Lucie Fréchette, docteure en psychologie, est professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Elle est coordonnatrice du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS) et dirige l'Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC).

Ce cahier présente en synthèse certains de ces résultats de façon à laisser des traces écrites de ce projet pour que puissent en profiter d'autres instances intéressées à la question de l'accessibilité au loisir.

Pierre Vigeant, diplômé en sciences du loisir, est directeur général de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) et **Carole Pelletier**, spécialisée en mesure et évaluation, est professionnelle dans la même organisation.

¹ Les recherches ont été soutenues par diverses sources. Dans le cas plus spécifique de l'accessibilité au loisir, l'ARUC en économie sociale de l'UQAM a investi 4 000 \$ en soutien à la recherche.

2. PARTIR DES ACQUIS



Une recherche menée en 1999-2000 sur la spécificité des centres communautaires de loisir (Fréchette, 2000) ayant mené à ce qui est maintenant connu sous le nom du rapport Fréchette, présentait la question de l'accessibilité au loisir comme un acquis dans les CCL. Une description des usagers des CCL démontrait que l'observation et les données recueillies sur la participation aux activités de loisir en CCL indiquent qu'ils sont fréquentés par un nombre appréciable de personnes, des gens de tous les âges, des hommes et des femmes, Québécois de longue date ou d'adoption plus récente, des gens de toutes conditions socio-économiques. Nous reprenons ici une partie de l'information.

La formule décrivant la participation dans les CCL peut être qualifiée d'asymétrique. Certains centres comptent des membres en bonne et due forme possédant une carte de membre individuel ou une carte familiale. D'autres centres n'exigent pas d'adhésion officielle, mais calculent comme usagers toutes les personnes ayant participé à l'une ou l'autre des activités du centre. Là où le statut de membre existe, plusieurs activités sont cependant ouvertes à d'autres que les seuls membres. Dans d'autres centres, la qualité de membre réfère à un programme particulier et contribue à développer le sens de l'appartenance au groupe.

Le premier aspect à souligner quant à la participation au loisir est le grand nombre de personnes qui fréquentent les activités formelles et informelles des CCL. La revue de la FQCCL rapporte en 1996 que l'action des CCL s'est exercée auprès de 200 000 membres réguliers et auprès de 600 000 participants occasionnels pour l'ensemble des centres fédérés, ce qui à l'époque signifiait 56 de centres. La FQCCL en compte en 2006 plus de quatre-vingt.

La participation aux activités des CCL ne comporte pas de dominante de sexe. En effet, dans les centres étudiés, on retrouve autant de garçons que de filles parmi les activités destinées aux jeunes. Il en va de même pour la participation des adultes soit comme bénévoles ou comme consommateurs de loisir. La répartition des participants traduit plutôt des intérêts dominants chez les hommes ou les femmes. La pratique de certains sports ou des activités telles l'ébénisterie attireront plus de participants masculins tandis que certaines activités artistiques ou culturelles comme les ateliers de porcelaine ou les travaux à l'aiguille regrouperont une majorité de femmes. La question de la participation est toutefois toujours à examiner en relation avec la composition démographique du territoire couvert par le CCL. On ne s'étonnera pas de recruter plus de femmes dans des milieux où prédominent les familles dirigées par un parent féminin seule ou plus de personnes âgées dans certains milieux ruraux moins bien garnis en jeunes de 16 à 30 ans.

Les CCL sont des milieux favorisant le rapprochement interculturel. Les données que nous avons recueillies indiquent qu'à ce moment, des efforts fructueux avaient été accomplis en ce sens spécialement dans la région de Montréal et dans une certaine mesure dans la région de Québec et en Outaouais. Finalement, les CCL sont sensibles à l'intégration de personnes plus vulnérables au sein de leurs activités. Les centres et la FQCCL fournissent facilement, à partir de leur connaissance du milieu et des rapports fournis par les CCL, des exemples d'activités impliquant des personnes à mobilité réduite, des malentendants, des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Nos travaux voulaient aller plus loin et mieux comprendre comment il se fait que les CCL réussissent à rejoindre des populations aussi diversifiées.

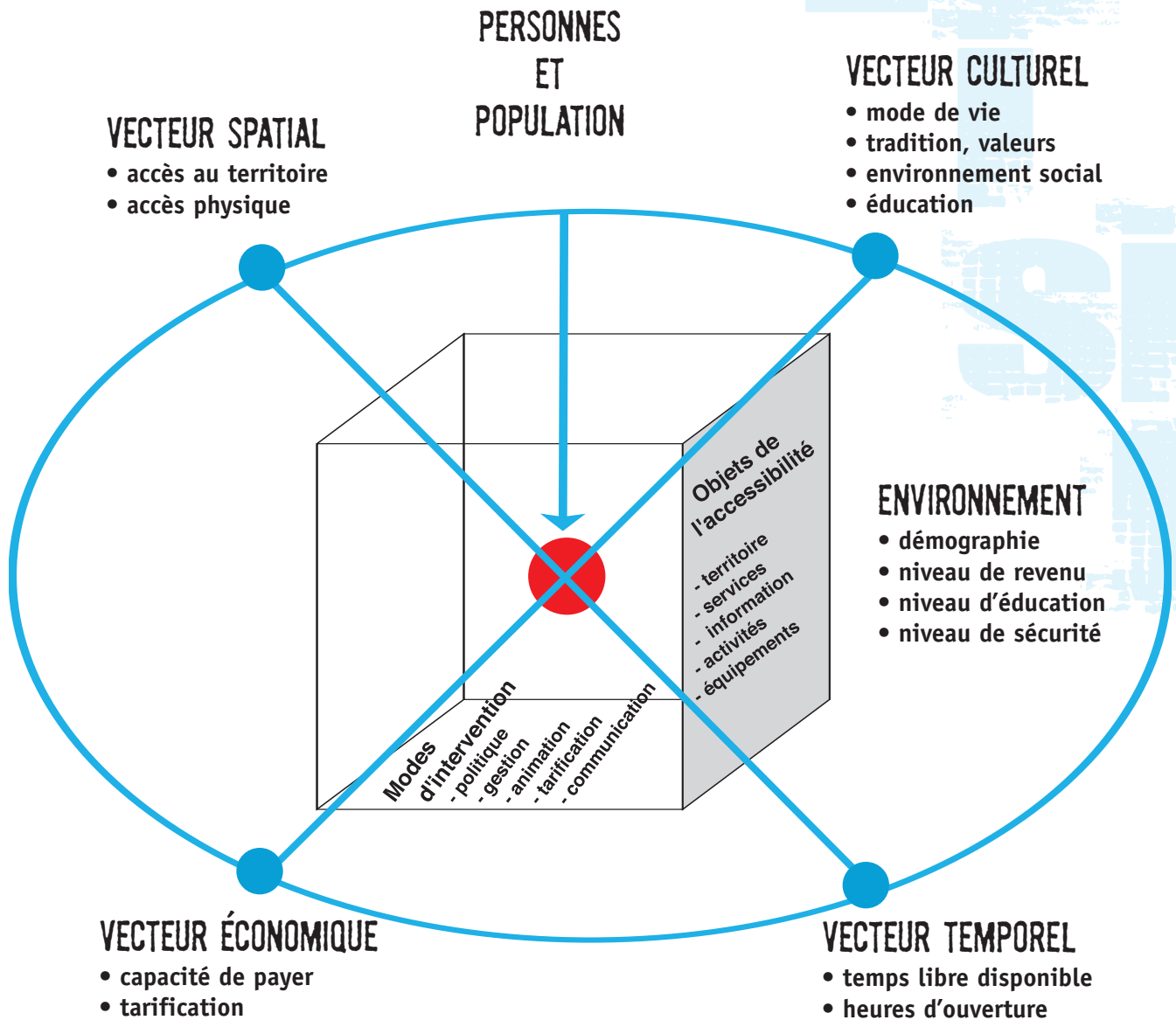


3. LE LIEN AVEC LES RECHERCHES SUR L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR EN SUIVI AU FORUM QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Notre questionnement sur l'accessibilité au loisir s'est arrimé aux catégories que les travaux de Jolin et al. ont qualifié de dimensions de l'accessibilité : la dimension temporelle, la dimension spatiale, la dimension économique et la dimension culturelle. Nous n'avons cependant pas découpé notre exercice de façon aussi détaillée que dans la grille de cette équipe de recherche, n'ayant pas isolé comme ils l'ont fait les cinq

objets de l'accessibilité (territoire services, information, activités et équipements) et les modes d'interventions (politique, gestion, animation, tarification, communication). Sans en faire des marqueurs distincts, nous en avons tenu compte dans nos échanges. Le schéma reproduit avec la permission des auteurs donne le portrait complet des catégories qu'ont dégagées les travaux auxquels nous référons.





2 La grille de l'accessibilité en loisir telle que présentée par monsieur Louis Jolin, professeur au département d'Études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal, le 8 avril 2005, dans le cadre du Forum québécois du loisir.



4. LES VECTEURS DE L'ACCESSIBILITÉ

Le texte qui suit présente les grandes lignes de nos résultats présentés selon les vecteurs temporel, spatial, économique et culturel associés à l'accessibilité au loisir. Notre recherche, en raison de ses moyens plus que modestes, permet un premier registre explicatif de l'accessibilité au loisir en centre communautaire de loisir. Elle s'appuie cependant sur une documentation solide, des études de cas issues de recherches antérieures et un savoir expérientiel riche à la FQCCL. Les définitions données sont tirées du projet de grille distribué au Forum québécois du loisir à partir d'un travail dirigé par Louis Jolin (2005). Nous avons aussi pu bénéficier des travaux préliminaires de Morier (2006) sous la direction de Jolin quant à l'élaboration d'un outil d'animation et d'analyse de l'accessibilité au loisir. Nous ajoutons à nos synthèses un ou deux exemples de l'appropriation de ces vecteurs en CCL.

4.1 LE VECTEUR TEMPOREL

Définition

Le vecteur temporel réfère au temps disponible qu'a le citoyen pour effectuer des activités de loisir. Il englobe aussi les périodes de temps, les plages horaires pendant lesquelles les activités, les espaces et les équipements sont accessibles aux publics cibles.accessibles.

La grande majorité des CCL offrent des activités de loisir selon une plage horaire large. Les heures d'ouverture sont empreintes de flexibilité. On y trouve des activités le jour et le soir, la semaine et les fins de semaine. La carte des loisirs varie selon les saisons et se présente sous une offre de loisir le plus souvent selon trois saisons, automne (septembre-décembre), hiver (janvier-avril), été (juin-août). L'été se caractérise surtout par une activité intense auprès des enfants et des adolescents. Les CCL sont nombreux à offrir des camps de jours et parfois même dans quelques CCL des séjours en base de plein air.

Les CCL prennent aussi en compte le calendrier scolaire et les périodes de fêtes civiles ou religieuses. Des activités spécifiques sont ainsi organisées pendant les semaines de relâche scolaire, aux Fêtes ou à des moments particuliers de l'année. Par exemple, des CCL fêtent la Saint-Jean, organisent des fêtes de quartier estivales, etc.

Des exemples en rafale :

- *Durant le congé des Fêtes, le Centre communautaire Hochelaga de Montréal demeure ouvert « quand tout est fermé ». Il tient un camp de jour en s'adressant aux jeunes de 4 à 14 ans qui fréquentent les écoles du quartier.*
- *Le Centre communautaire de loisir Sherbrooke est ouvert sept jours sur sept, de 8h00 à 21h00 et même jusqu'à 23h30 s'il y a lieu, ainsi que les jours fériés. Les membres ont accès à une salle d'accueil qui est un véritable lieu de socialisation.*
- *Les aînés s'inscrivent au club de marche du Centre Mgr Marcoux de Québec et débutent leur journée en se tenant en forme. Les participants se donnent rendez-vous au centre pour une marche en groupe.*
- *Plusieurs centres communautaires de loisir, en collaboration avec les autres organismes de leur quartier, profitent de l'Halloween pour organiser une grande fête avec décors et animation.*



4.2 LE VECTEUR SPATIAL

Définition

Le vecteur spatial englobe à la fois la répartition de l'offre du loisir sur l'ensemble du territoire national (région urbaine, rurale et périurbaine) et l'accessibilité physique aux sites, aux équipements et aux activités (notamment pour les personnes à capacité physique restreinte).

Dans notre étude, la dimension du territoire est celle le plus souvent d'un quartier et de ses environs dans le cas des grandes villes, d'une ville dans le cas des villes de taille moyenne ou moins et d'une région ou d'une municipalité régionale de comté (MRC) dans le cas du milieu rural.

Chez les CCL le vecteur spatial réfère à des situations variables. L'histoire des CCL nous apprend que les premiers centres se sont établis en milieu populaire urbain, dans les quartiers ouvriers des villes du Québec. L'histoire des patros, organisations plus que centenaires, est éloquent en ce sens et elle traduit déjà l'esprit d'ouverture aux populations démunies qui caractérise encore aujourd'hui les CCL. Les centres fondés plus récemment sont aussi assez souvent situés en milieu populaire et parfois dans des milieux que nous qualifions de mixtes. On entend par là des milieux, le plus souvent de larges quartiers ou des régions où l'on retrouve à la fois des populations en situation de précarité ou de pauvreté et des gens de classe moyenne.

Au moment où nous avons entamé cette étude spécifique sur l'accessibilité, nous avons vérifié dans quel type de milieu les CCL membres de la FQCCL logeaient. À partir d'un échantillon de 66 centres, nous avons éliminé les centres en probation ou affiliés et avons retenu 60 centres.

La FQCCL rapporte que 90% d'entre eux ont pignon sur rue en quartier populaire, 7.3 en milieu mixte (milieu à faible revenu et classe moyenne) et 1.7% en milieu de classe moyenne avec une population majoritairement plus à l'aise.

En CCL, le vecteur spatial renvoie aussi à la visibilité du centre dans le milieu et à sa participation à l'identité collective et au sentiment d'appartenance. Les CCL ont dans plusieurs cas des immeubles bien situés au coeur des quartiers populaires. Leur visibilité et la qualité de l'activité qui s'y organise et la proximité entre les gens qui s'y déploie en font des pôles de référence dans une ville ou une région.

En milieu rural, quelques CCL ont expérimenté l'extension de leurs activités en divers sites. Ils ont tenté d'éviter les pièges, qui sont encore un défi à relever, qui font que la dispersion des activités de loisir sur un territoire met parfois en péril le caractère attractif des lieux de loisir. On ne saurait trop dire qu'un sous-sol d'église, une salle terne dans une école désaffectée, un terrain de jeu en piètre état ne constituent pas des pôles d'attraction bien forts. On retrouve de belles expériences parmi les réalisations des CCL. Des exemples comme la Maison de Jeunes portable de SAJO en Outaouais sont de celles-là.



La géographie humaine en lien avec la psychologie communautaire donne à penser l'espace dans sa dimension subjective, tel que les gens l'internalisent. Ainsi les habitants d'un territoire en viennent à développer en eux une carte cognitive des réponses qu'offre leur milieu à différents besoins. C'est-à-dire qu'ils se représentent les services utiles pour répondre à leurs besoins, représentation qui sert à les localiser rapidement.

Lalli (1992) dans une étude sur l'identité urbaine rappelle que ces cartes servent à la fois le besoin d'orientation dans l'espace et le besoin de donner du sens à l'espace. Plusieurs centres communautaires de loisir prennent ainsi place sur la carte cognitive des résidents d'une ville ou d'une région. L'effet de fréquentation sur plus d'une génération ancre solidement cette inscription dans les cartes cognitives non seulement des individus mais encore des familles d'un territoire. Il n'est pas rare de rencontrer des familles qui comptent trois générations qui sont des membres ou ont été membres du CCL local ou régional. Ils ont fréquenté le CCL, un peu comme on le fait pour l'école du quartier ou du village. L'école, l'église et le centre de loisir font ainsi partie de ces services de proximité qui définissent le paysage géo-social du territoire local ou régional.

À l'échelle nationale, la question spatiale ne se pose pas en soi. Cependant le fait que les CCL soient regroupés en une fédération nationale, la FQCL (fédération québécoise des centres communautaires de loisir) n'est pas sans influence sur le fait que l'esprit d'ouverture aux populations aux prises avec des conditions socio-économiques

difficiles traverse l'ensemble des CCL sur le territoire québécois.

Des exemples en rafale :

- *Loisirs Fleuri-Est à Sherbrooke est un centre communautaire de loisir éclaté qui utilise plusieurs lieux publics (parcs, écoles et édifices municipaux) pour rejoindre les gens là où ils sont.*
- *SAJO offre en Outaouais un service d'animation jeunesse dans des lieux où peu d'activités sont offertes aux jeunes. La Maison de jeunes portable, qui se déplace de village en village, en est un exemple frappant. Cela permet de rejoindre des jeunes et des ados de plusieurs municipalités qui ne pourraient l'être autrement.*
- *Grâce à ses trois plateaux d'activités, le Centre communautaire de Beauport se rapproche des gens et peut adapter sa programmation à la réalité du quartier.*
- *Le Patro de Charlesbourg organise des circuits de transport en autobus le matin et en fin d'après-midi pour les jeunes de 4 à 15 ans pendant l'été. C'est un service qui, tout en accommodant les parents, permet à un plus grand nombre de jeunes de vivre un été inoubliable.*
- *Le Centre communautaire Drummondville-Sud et le Centre Mgr Marcoux sont des points de ralliement des adolescents du quartier même lorsque le local ados n'est pas accessible dans l'immédiat.*



4.3 LE VECTEUR ÉCONOMIQUE

Définition

Le vecteur économique correspond à la part du revenu consacré par les gens ou les organisations au loisir ainsi qu'aux tarifs fixés pour la pratique d'activités récréatives

Le vecteur économique, tel que défini ci haut, se lit donc à la fois du point de vue des individus et de la portion de revenu qu'ils peuvent accorder au loisir et du point de vue des CCL et de leur grille tarifaire.

Les CCL prennent en considération la condition socioéconomique des gens de leur milieu. D'une part, les activités en CCL ne sont pas toutes des activités basées sur la règle de l'utilisateur payeur. D'autre part, des mesures de soutien sont en place pour favoriser la participation de gens moins à l'aise financièrement. La majorité des centres communautaires de loisir ont une politique de tarification favorisant l'accès aux loisirs aux familles et aux personnes à faibles revenus.

Plusieurs centres de loisir ont développé des lieux d'accueil des gens pour des activités libres, des activités non payantes et des moments de repos ou d'échange avec d'autres personnes fréquentant les centres. Par exemple, des centres ont un local avec divans, tables et chaises mis à la disposition des gens qui veulent bien s'y retrouver et s'organiser une activité ou l'autre, des centres disposent de salon pour les jeunes où ces derniers se rencontrent pour jaser, écouter de la musique ou jouer au billard, aux cartes ou tout simplement relaxer entre jeunes, des centres ont des programmes de répit pour les jeunes mamans qui prennent un café ensemble pendant que les jeunes sont à la garderie, etc.

La tarification est souvent qualifiée de modulée dans les CCL qui prennent alors en considération des éléments comme le nombre d'enfants dans la famille ou le revenu des individus ou des ménages. Des réductions sont parfois accordées pour des groupes qui prennent en main l'organisation partielle d'activités ou encore lors de périodes particulières comme les semaines de relâche scolaire.

Des CCL ont mis en place des mesures incitant la participation en n'égratignant pas la dignité de gens moins fortunés. Le travail comme bénévole dans des centres est reconnu à travers des réductions accordées ou la gratuité de participation à certaines activités.

Des ententes sont aussi conclues entre des CCL et des organisations du secteur public pour le financement d'activités pour des familles ou des individus en situation de précarité ou de pauvreté. Les ex-CLSC et les centres jeunesse sont souvent parmi ceux qui favorisent la participation des jeunes ou des familles au loisir. Les CCL font aussi appel à des clubs sociaux ou à des fondations qui financent une partie de leurs équipements destinés aux jeunes ou des inscriptions à des activités.



Des exemples en rafale :

- *Le Patro Fort-Coulonge/Mansfield se charge chaque hiver de l'aménagement du Canal Patro sur la Rivière des Outaouais pour les loisirs en famille (glissade, pêche blanche, patinage, etc.).*
- *Le Centre Mgr Pigeon, à Montréal, offre gratuitement à la population ses installations de glisse, etc. Les heures d'ouverture des couloirs de glisse varient selon les jours de la semaine. Les samedis et dimanches, les personnes et les familles peuvent en profiter en toute sécurité également de midi à 20 heures.*
- *Une quarantaine de centres communautaires de loisir ont établi un partenariat avec la fondation Canadian Tire qui, grâce à son programme Place aux sports, permet à plusieurs milliers de jeunes de participer à des activités sportives.*
- *Le Patro Roc-Amadour de Québec met sur pied annuellement un encan sportif. Cette activité de financement permet à des jeunes de participer à coûts accessibles à des camps sportifs et culturels.*
- *Le Centre Loisir Multi-Plus de Trois-Rivières met gratuitement ses installations et le matériel d'activités à la disposition des familles à chaque fin de semaine.*
- *Le Centre communautaire Hochelaga à Montréal rejoint les parents d'enfants non-inscrits aux camps de jour pour s'enquérir des raisons de leur absence et y réagir, au besoin en offrant des places gratuitement.*



4.4 LE VECTEUR CULTUREL

Définition

Le vecteur culturel fait référence aux connaissances, croyances, coutumes, valeurs, traditions, rites, rythmes ainsi qu'à l'environnement social et à l'éducation qui influencent l'individu sur ses choix en matière de loisir.

Les documents présentés au Forum québécois du loisir et les discussions en cours dans les milieux municipaux de loisir font surtout référence aux communautés culturelles quand il est question du vecteur ou de la dimension culturelle du loisir. Les CCL qui sont situés dans des environnements sociaux où vivent des gens de diverses communautés culturelles prennent en compte les particularités associées à la qualité de vie dans ces communautés. Nous ne nous étendons pas ici sur le sujet sinon pour dire que dans certains milieux montréalais, les CCL s'avèrent des organisations favorisant hautement l'intégration harmonieuse des gens provenant de diverses communautés culturelles.

Nous désirons cependant souligner ici une limite des vecteurs proposés au Forum québécois. La notion de culture semble se limiter surtout à la dimension ethnique et ne couvre pas ou très peu des réalités comme les cultures régionales ou locales, les cultures familiales. Or la culture populaire comporte elle aussi ses différences, ses croyances, ses valeurs, ses rites. On pourrait en dire autant des familles ou des groupes de familles d'un milieu qui sont porteuses de différences culturelles les unes des autres.

La jeunesse est elle aussi porteuse de traits culturels qui la distingue des autres générations. On peut parler d'une culture de la jeunesse, culture mouvante qui se refait sans cesse dans ses modes d'expression. Et lorsqu'il s'agit de la jeunesse en rupture ou en voie de décrochage social, de la jeunesse marquée de diverses vulnérabilités, le mode de vie est empreint de souffrance, de protestation et de mésadaptation. La situation des jeunes vulnérables ou marginalisés manque de lieu d'appartenance et affiche une désorganisation identitaire. Nicole-Drancourt et Rouleau-Berger dans leurs études sur les jeunes parlent d'espaces de recomposition. Elles ne travaillent pas le concept dans le secteur du loisir en soi, mais nous pouvons extrapoler. On peut dire des espaces de recomposition qu'ils se construisent à partir d'une coopération négociée entre des jeunes vulnérables en insertion professionnelle et des intervenants centrés sur un modèle de reconstruction des compétences et des intérêts. On peut ajouter qu'en CCL la composition sociale des groupes autour de diverses activités est rarement homogène. On y cultive les avantages de la mixité sociale en mettant en interaction des gens aux caractéristiques diversifiées mais partageant un même intérêt pour une activité nommée. Cette mixité ajoute de la valeur à l'effet de resocialisation des jeunes à travers les CCL.



Plusieurs CCL se reconnaîtront facilement dans cette idée de contribution à la resocialisation de jeunes aux prises avec diverses difficultés. Ils sont souvent en relation avec des jeunes que nous pourrions qualifier de population dans l'anti-chambre du décrochage social. Les CCL fort d'une tradition de loisir auprès de toutes sortes de jeunes ont développé des antennes pour repérer les jeunes en difficulté et pour s'ajuster à la culture des jeunes en voie de marginalisation. Le vecteur culturel classique aurait donc avantage dans le monde du loisir à s'enrichir de cet élargissement de la notion de culture en l'appliquant plus souvent à d'autres facteurs que ceux associés aux ethnies.

Une des grandes forces des centres communautaires de loisir est leur connaissance par l'intérieur des milieux où ils sont ancrés. Ils connaissent les traits culturels de « leur monde ». Ils se donnent régulièrement les moyens de sonder les intérêts des populations locales. Ils le font à travers des sondages sur l'offre de loisir comme le font parfois des municipalités ou des associations de loisir. Ils le font aussi sur une base régulière à partir des nombreux comités que l'on retrouve dans les CCL.

Des exemples en rafale quant au rapprochement culturel entre diverses ethnies :

- *Au Centre Côte des Neiges de Montréal, on est fier de desservir, bon an mal an, des gens de plus d'une centaine d'ethnies.*
- *Au Centre Mgr Marcoux de Québec, 80% des enfants participant à l'aide au devoir et aux sports après la classe proviennent de familles immigrantes. Le centre a des cuisines dont le thème est un pays différent à chaque mois. On y travaille aussi la francisation au moyen de sessions dispensées par des bénévoles et d'un projet de parrainage avec des aînés du quartier.*
- *Le Relais des jeunes Gatinois en Outaouais a été promoteur des Soirées « Richesse du monde à partager » et ateliers interculturels.*
- *PEYO dans Parc-extension à Montréal offre des dîners culturels et organise en août une immense fête interculturelle pour le quartier.*

Des exemples en rafale de proximité culturelle locale :

- *Le Centre Landry de Trois-Rivières est immédiatement pressenti comme partenaire dès qu'un organisme pense à élaborer un projet dans son milieu, comme une fête de quartier, la semaine de la famille, etc.*
- *Le Relais des jeunes Gatinois en Outaouais a créé toute une mobilisation auprès de la jeunesse en utilisant le hip-hop et sa culture musicale chère à un bon nombre de jeunes.*
- *Au CCSE Maisonneuve de Montréal, la Caserne implique les jeunes en situation de vulnérabilité directement dans les orientations de cet immeuble destiné aux jeunes et jeunes adultes.*



4.5 LE POUVOIR D'ATTRACTION DE L'ACTION SOCIO-COMMUNAUTAIRE EN CCL ET LA PROPOSITION D'UN NOUVEAU VECTEUR : LE VECTEUR SOCIAL

Les considérations précédentes montrent que les CCL partagent avec plusieurs autres organisations de loisir des façons de faire qui cherchent à rendre le plus accessible possible la participation au loisir. Nos observations en CCL et les résultats de notre recherche associés à ceux de diverses

recherches dont celle sur l'accessibilité au loisir en CCL nous conduisent à ajouter un vecteur additionnel pour traduire avec plus de justesse le lien entre les CCL et l'accessibilité au loisir. Nous qualifierons ce vecteur de social.

Définition

*Tel que conçu à partir de nos données, en CCL, le **vecteur social** renvoie à la capacité de générer du lien social et un sentiment d'identité collective.*

On le sait, le loisir est un concept large, polyforme qui, dans son application, recouvre de multiples activités exercées pendant le temps libre des gens et selon leur libre choix.

Dans une étude française traitant des inégalités dans l'accès au loisir, Potier et Zegel (2003) ont réfléchi aux facteurs restreignant le loisir hors du domicile, le loisir plus organisé. Ils ont ainsi identifié des facteurs associés à l'âge, à la santé, au revenu, au niveau d'étude, à l'emploi et la distance géographique. De façon plus précise, ils en viennent à identifier les personnes âgées, les personnes de bas niveau scolaire, les ménages à faibles revenus, les gens sans emploi comme étant ceux dont la condition en fait les gens les plus susceptibles de vivre une certaine exclusion du loisir.

Les centres communautaires de loisir envisagent le loisir non seulement dans la perspective du plaisir ou de la détente que les gens retirent de l'exercice d'une activité liée à leur intérêt

personnel mais encore comme levier de socialisation des personnes et des familles et un levier de développement social des communautés. Le cadre de référence des CCL tel que porté par la FQCCL est clair à ce propos.

L'action du centre vise à soutenir le développement des individus, des familles et de la collectivité et ce, à différents points de vue : social, économique, culturel et autres. À cette fin, le centre élabore et organise des activités, des projets et des programmes qui favorisent le développement du pouvoir d'agir de ses membres et de la collectivité.

Cette conception du loisir est porteuse d'un savoir faire qui n'est pas sans influence sur le pouvoir d'attraction des CCL sur diverses catégories de populations. Déjà en 2000, le rapport Fréchette reconnaissait que dès que l'on pénètre le monde des CCL, on se rend compte que la dimension communautaire est au coeur de leur représentation du loisir. Le cadre de référence des gestionnaires, des



intervenants et des bénévoles est celui de la valeur sociale du loisir s'ajoutant à sa valeur récréative. Cette représentation se traduit par une perception du loisir comme instrument favorisant le développement de la personne, de la famille et du quartier.

Ce vecteur social se mesure plus à l'aune de marqueurs qualitatifs que les vecteurs précédents. Il explique cependant fortement en quoi les CCL ont un pouvoir d'attraction fort sur une catégorie de population que les loisirs en général disent avoir de la difficulté à rejoindre ou encore plus à fidéliser. Le vecteur social apporte des questions aux organisations de loisir quant à la façon dont les modes d'intervention et les mécanismes de gestion de l'offre de loisir sont plus ou moins proches des usagers et des populations locales. Il pose aussi des questions sur la capacité à générer un rapport significatif au loisir et en extrapolant un rapport « affectif » aux environnements ou aux intervenants en loisir.

La notion de **milieu de vie** distingue les CCL des organisations centrées sur l'offre classique de loisirs. Citons à cet effet un autre extrait du Cadre de référence

Le centre offre un milieu de vie ouvert à l'ensemble des membres de la collectivité. Ce milieu de vie est un lieu d'accueil, de regroupement, de solidarité, d'échange et d'implication qui crée un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. Il permet aux gens de se rencontrer, d'échanger, de s'entraider, de mettre en commun leur savoir-faire, de partager leurs expériences et d'acquérir ensemble de nouvelles compétences, le tout dans un cadre non contraignant et convivial.

Dans les centres, le milieu de vie rejoint trois angles de rapport aux participants : un rapport de type psychosocial, un rapport centré sur la mise en réseau et l'entraide, un rapport de solidarité fondé sur l'ouverture au développement communautaire.

Dans les CCL où le rapport aux participants est plutôt psychosocial, le loisir communautaire passe alors par l'accueil de la personne et de sa condition quelle qu'elle soit, par des valeurs humanistes et par la croyance dans le potentiel des gens. L'action cible surtout le développement de la personne par la définition de ses besoins, la connaissance puis l'affirmation de soi, la responsabilisation vis-à-vis soi et ses proches. On perçoit le loisir comme un moyen d'aider les gens à « se prendre en main », expression récurrente dans le vocabulaire des CCL.

Dans d'autres centres, le rapport aux participants met un peu plus l'accent sur la mise en réseau et l'entraide. Le discours dominant est celui de la relationnalité comme moyen de se développer et comme moyen d'additionner des forces pour affronter les difficultés et s'engager dans le changement social. Finalement, certains centres s'engagent dans une perspective d'organisation communautaire et de développement local. Le discours de la prise en charge se déplace des personnes vers les quartiers ou les communautés locales. La logique sous-jacente à l'action prône qu'un milieu possède les ressources pour affronter les difficultés collectives auxquelles il est confronté. Conscient du pouvoir d'attraction du loisir, le CCL envisage la mobilisation des gens en lui associant l'expérience de la réussite et de la solidarité. L'analyse des problèmes sociaux est globale et situe le CCL comme acteur de la lutte



contre l'exclusion sociale avec d'autres acteurs du mouvement communautaire. La conscientisation, l'entraide, la solidarité et la citoyenneté y sont des référents incontournables pour qualifier la valeur du loisir.

Le milieu de vie fait aussi référence à la participation citoyenne. Les gens peuvent s'engager activement au sein des centres. Le cadre de référence est aussi précis en la matière comme en témoigne ces deux extraits

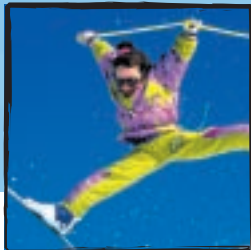
- *Le style et les méthodes de gestion du centre doivent favoriser l'implication active des employés et des personnes bénévoles et leur participation à l'élaboration des orientations, des projets et des programmes, ainsi qu'à leur évaluation.*
- *Le centre s'assure que toutes les personnes qui participent à ses activités ou qui utilisent ses services sont incitées à participer activement à sa vie associative et au fonctionnement de ses instances décisionnelles.*

Les CCL activent un rapport aux gens en dehors de la logique sectorielle propre à plusieurs services publics comme ceux de la santé et des services sociaux. Sans s'enfermer dans une logique territoriale stricte, ils en bénéficient en substituant la notion de milieu à celle de territoire. Dans le discours des CCL et de leur fédération, le milieu de vie est à échelle variable. Plus large que l'espace domestique caractérisé par le mode de vie des familles, il se présente parfois à l'échelle du centre lui-même et de ses installations, ou de façon graduellement plus large, à l'échelle d'un pâté d'habitations ou des environs d'une école, parfois

à l'échelle d'un quartier, parfois à l'échelle d'une ville ou encore d'une région. À chacune de ces échelles, le souci de la proximité des participants se fait sentir. On pourrait parler de perspectives microsociologiques ou mésosociologiques.

C'est l'ensemble de ces éléments du vecteur social qui font que les CCL deviennent des organisations qui participent du sentiment d'appartenance à une communauté, un quartier, une ville ou une région. Le CCL devient alors non seulement accessible physiquement mais socialement. Il fait partie de ces quelques organisations d'un territoire donné qui sont des milieux accueillants où les gens se sentent chez eux parce que les activités leur plaisent, qu'ils y ont la parole et qu'ils y sont invités à développer leur communauté. Il ne suffit pas qu'un milieu soit accessible physiquement pour que les gens aient le désir d'y aller et surtout de le fréquenter régulièrement. En CCL, au-delà de l'accessibilité physique, c'est la proximité sociale qui consolide le pouvoir d'attraction et fidélise la fréquentation.

En toile de fond de l'intervention communautaire des CCL, on retrouve les ferments de l'empowerment. Cette dernière notion est malheureusement si utilisée dans tous les univers proches des populations en difficulté qu'elle en vient à perdre de son sens. Les CCL n'échappent pas au piège et, dans certains cas, ils ont tendance à qualifier d'empowerment toutes démarches destinées à l'expérience de la réussite. Il ne s'agit là que de l'un des ingrédients de l'empowerment même s'il s'agit d'un ingrédient incontournable. Néanmoins, on peut affirmer que les CCL abordent le loisir selon une pédagogie qui s'inspire fortement des principes de l'empowerment. Au-delà de



l'entraide développée dans les centres, plusieurs activités sont appuyées sur la mise en œuvre de situations influençant la prise de pouvoir des individus et de groupes.

On retrouve en CCL un double socle à l'empowerment. D'une part, on y trouve une action dirigée vers l'augmentation du potentiel des personnes et ciblant le passage à l'action et d'autre part, la façon dont travaillent les personnels des CCL favorise la prise de pouvoir des gens qui fréquentent les centres.

Dans une communication sur le travail communautaire en loisir, au Forum sur le loisir de 2003, Lachapelle (2003) rappelle combien est important l'ancrage des organisations communautaires dans leur milieu et le défi de maintenir la participation citoyenne dans l'organisation des loisirs sur un territoire local ou régional. Il rappelle ainsi

l'inquiétude au sujet de la relève bénévole dans les documents du Conseil québécois du loisir qui renvoie à cet enjeu fondamental que le loisir communautaire conserve toujours ses racines dans les collectivités locales. On se demande si les générations montantes qui connaissent davantage la formule des activités commerciales que des organisations bénévoles, sauront prendre le relais.

Les CCL participent de la mise en réseau des gens sur leur territoire. Les réseaux sont aussi faits d'interactions entre organisations ou institutions. Les CCL en sont partie prenante en siégeant à plusieurs tables de concertation dans leurs milieux respectifs ou en entretenant des liens avec diverses organisations de leur territoire que ce soit dans le domaine de la santé et des services sociaux, des loisirs ou d'autres tables sectorielles

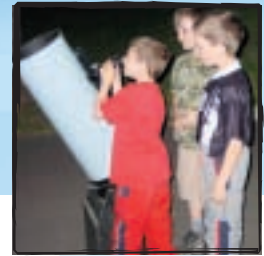
comme celles sur la pauvreté, ou du développement social, etc. Tous les centres reconnaissent l'importance de la concertation et des partenariats mais constatent aussi son effet énergivore sur les personnels impliqués.

La valorisation de la proximité des populations ou encore la définition du CCL comme service de proximité ne doit cependant pas occulter une analyse globale des enjeux sociaux et une distance critique qui permet le bilan occasionnel de l'action des centres.

Finalement, soulignons que la FQCCCL anime le regroupement des centres en remettant sans cesse à l'ordre du jour la question de la participation de la population. Elle a mis en œuvre de grandes opérations conçues pour donner la parole aux citoyens et soumettre à la discussion la façon dont sont conçus et organisés le loisir et la vie communautaire de leur milieu.

Quelques exemples en rafale quant à la participation :

- *Le fonctionnement du Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges à Montréal repose essentiellement sur le travail des comités de personnes bénévoles issues du milieu. Le plan d'action du centre est notamment le résultat d'un processus de consultation mis en place auprès de ces comités.*
- *Le Pavillon d'éducation communautaire (PEC) de Montréal exerce systématiquement une action d'information et de soutien à la participation. Rien n'est mis en œuvre sans l'implication des personnes, la mise sur pied de comités.*



- *Le Centre communautaire récréatif Saint Jean-Baptiste de Drummondville a mis en œuvre Opération Quartier, une stratégie qui donne la parole aux gens du milieu et qui suscite leur implication dans la vie communautaire par la réalisation de projets. Sont ainsi nés au fil des ans une halte-garderie, l'entreprise Colin-Maillard (animation de fêtes), des comités d'adolescents, la sortie d'un journal, etc.*
- *La FQCCL a organisé Expédition jeunesse qui a rejoint plus de 2000 jeunes en ateliers réguliers de discussion ici et là au Québec et qui a culminé par le grand rassemblement de plus de 1 000 jeunes à Québec en octobre 2000.*

Quelques exemples en rafale quant à la mise en réseau :

- *Grâce au programme Maman prend congé, le Patro Le Prévost de Montréal permet à un groupe de mères de se ressourcer et de tisser des liens entre elles pendant que leurs tout-petits sont confiés en toute sécurité à la halte-garderie du centre.*
- *Plusieurs centres communautaires de loisir ont instauré des centres d'accès communautaire Internet (CACI) dans leurs locaux. Les CACI sont très fréquentés et accessibles gratuitement. Les personnes âgées s'y intéressent vivement. Une autre façon de créer des liens !*

- *Le Patro Laval de Québec tisse de nombreux liens avec des organismes du milieu qui sont devenus des partenaires importants dans l'exercice de l'action du centre. On pense ici aux écoles du quartier, au Centre Durocher, à la Maison des jeunes, au service de police de la Ville de Québec, etc.*
- *Le Patro de Jonquière est en lien avec le collège régional et reçoit régulièrement des jeunes étudiants pour des stages de formation pratique dans diverses disciplines.*
- *Les CCL de Drummondville sont membres actifs de la Corporation de développement communautaire de leur région.*

Le vecteur social n'est peut-être pas un vecteur universel nécessaire pour que se développe une accessibilité au loisir jugée satisfaisante par les gouvernements locaux ou provinciaux. Tous les organismes de promotion de l'exercice du loisir n'ont pas la même mission de loisir à dimension sociale. On ne peut cependant pas pour autant l'escamoter là où il serait pertinent de l'utiliser pour en arriver à élargir le registre de l'accessibilité au loisir.



5. EN CONCLUSION

c'est dans leur façon de vivre la proximité de la population que s'explique le mieux l'accessibilité au loisir dans les CCL.

L'expérience des CCL indique que des éléments reliés à leur façon de transiger avec les participants et les populations locales influent aussi sur l'accessibilité au loisir. Il s'agit parfois de facteurs plus difficilement mesurables mais évaluables à partir de marqueurs qualitatifs. Le tableau suivant résume les dimensions de l'accessibilité en CCL selon les résultats de nos travaux.

DIMENSIONS DE L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR SELON L'EXPÉRIENCE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

SPATIALE	TEMPORELLE	CULTURELLE	ÉCONOMIQUE	SOCIALE
<p>Les lieux où les personnes et les familles peuvent exercer un loisir dans leur communauté locale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La couverture territoriale de l'offre de loisir • La proximité des sites • La qualité des locaux ou espaces et des équipements • Des lieux ouverts en permanence ou fréquemment et associés au loisir 	<p>Le temps disponible des personnes et des familles pour le loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les horaires souples • La variation saisonnière des activités • Les périodes spéciales de congé et fêtes civiles ou religieuses 	<p>La capacité pour les gens de différents univers culturels à vivre un loisir proche de leurs valeurs et de leurs modes d'expression</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des différences culturelles de groupes de citoyens • La connaissance des cultures locales et/ou populaires • La proximité des intérêts de divers groupes de la société (ex : les jeunes) 	<p>La part du revenu personnel ou familial disponible pour les activités le loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tarifs • Les activités gratuites • Les mesures de soutien financier • Les mesures en substitut au soutien financier favorisant la participation • La valorisation d'un bénévolat varié 	<p>La capacité pour les personnes et familles d'influencer l'offre de loisir et le plaisir de fréquenter une organisation perçue comme un milieu de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures et les lieux favorisant la convivialité • Les ressources et stratégies d'animation de la vie de quartier ou de groupes cibles • Les instances de participation citoyenne au sein des organisations • Le réseautage et une action d'empowerment à partir du loisir



Chacun des facteurs décrit sous ces vecteurs favorisant l'accessibilité au loisir est, bien entendu, un plus dans une organisation. Chaque facteur en soi n'est cependant pas garant de l'accessibilité. Dans le cas des CCL, chaque facteur pris isolément n'explique pas non plus le pouvoir d'attraction des CCL, ni ne donne la recette qui fait que les CCL réussissent à rejoindre des populations que les municipalités décrivent de faibles utilisatrices du loisir organisé. C'est la combinaison de plusieurs facteurs qui en vient à créer un effet de levier du loisir en milieu populaire. C'est encore plus la présence de ces facteurs au sein d'organisations dont les fondements de l'action et les valeurs sont celles qui animent le mouvement communautaire avec sa sensibilité aux gens comme acteurs de leur développement et de celui de leur milieu.

Comme nous l'avons déjà souligné dans un article paru au Carrefour Action municipale et famille (Fréchette 2004)³, forts d'une tradition sensible à la situation des démunis, les CCL ont, somme toute, souvent pignon sur rue dans les quartiers populaires. Ils logent dans des édifices bien connus de la population qui deviennent avec le temps des repères socio-communautaires dans le quartier. Le loisir y est en évolution constante et prend en compte des problématiques sociales comme la crise de l'emploi, la mutation des modèles familiaux, le décrochage scolaire et social, les nouvelles formes de précarité et de pauvreté.

On a pu le constater dans le texte, aux activités sportives, culturelles, sociales régulières des services de loisir qu'on retrouve un peu partout, les CCL ajoutent des activités fort diversifiées

selon les intérêts et besoins de leurs milieux respectifs. Les exemples donnés précédemment en rafale en font foi. On aurait pu lister mille et une autres activités comme des cuisines collectives, des centres de la Petite enfance (CPE) ou des haltes garderies, de petites entreprises d'économie sociale dans le secteur récréatif, des activités d'alphabétisation, la participation à des programmes d'insertion en emploi du travail de rue, et la liste pourrait s'allonger.

S'ils ont autant de succès, c'est que les CCL ont développé une forme d'animation proche des intérêts de gens, axée sur la participation et soutenue par un bénévolat significatif qui en fait de véritables milieux de vie. Bref, les individus et les familles s'y sentent chez eux. On leur fait aussi sentir que le loisir c'est leur affaire. En effet, les gens qui fréquentent les CCL, jeunes ou vieux, enfants, adolescents ou parents, sont invités à participer à la définition de l'offre de loisir dans les multiples comités qui jalonnent la vie associative.

En terminant, dans la perspective de l'accessibilité dans son sens le plus large, nous réitérons que les CCL sont de réels services de proximité. Proximité géographique qui se traduit par des installations bien visibles et accueillantes dans les quartiers. Proximité sociale qui se déploie avec des activités en lien avec la culture locale, la culture populaire, avec la participation des gens à l'offre de loisir, avec une pédagogie valorisant le faire avec les gens plutôt que le faire pour les gens. Proximité institutionnelle qui prend forme de structures de participation qui donnent la parole aux usagers et les impliquent en partie dans la prise de décision.

3 <http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/BulletinCAMF-juillet2004.pdf>



RÉFÉRENCES

- BELLEMARE, Guy, BRIAND, Louise et Lucie FRÉCHETTE (2003) *La configuration économique des centres communautaires de loisir sous l'angle des pratiques de gestion des ressources humaines et des pratiques comptables*, Rapport de recherche, Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS), Gatineau, UQO, juillet, 74 p.
- FRÉCHETTE, Lucie (2000) *À propos de la spécificité des centres communautaires de loisir*, CÉRIS, Université du Québec en Outaouais, Gatineau, 51 p.
- FRÉCHETTE, L. (2004) « Familles, municipalités et loisirs. Le défi de l'accessibilité au loisir pour tous » *Municipalité et famille*, vol 1 no 3, p. 8-9.
- JOLIN, Louis, sous dir. de (2005) *Projet de grille d'analyse de l'accessibilité au loisir présenté au Forum québécois du loisir 2005*, ARUC en économie sociale, UQAM, Montréal, 35 p.
- FQCCL (2003) *Cadre de référence des centres communautaires de loisir fédérés, Perspectives et engagement*, Québec, 8 p.
- LACHAPPELLE, René (2003) *Les défis de la reconnaissance du travail communautaire en loisir*, communication *Forum du loisir 2003*, http://www.loisirquebec.com/file/Conference_rlachapelle_03.pdf
- MORIER, Jocelyn, sous la dir. de Louis Jolin (2006) *Outil d'animation et d'analyse de l'accessibilité au loisir*, Document de travail inédit, ARUC Économie sociale, chantier d'activités partenariales : *loisir et tourisme social*. UQAM, Montréal.
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal et Laurence ROULLEAU-BERGER, (1995) *L'insertion des jeunes en France*, Paris, PUF.
- POTIER, Françoise et Pascale ZEGEL (2003) *Exclusions et inégalités d'accès aux loisirs et au tourisme*, www.innovationtransports.fr/IMG/pdf/255-RPUCA10.pdf



CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succ. M
Montréal, Québec H1V 3R2
Tél. : (514) 252-3132
Télé. : (514) 252.30.24
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Site Internet : www.loisirquebec.com

*Photos : toutes les photos sont une grâceuseté
des membres du Conseil québécois du loisir.*